



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Déclaration Préliminaire

Du Comité Social d'Administration (CSA)

De la DIRPJJ Grand Centre du 12 juin 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA de la région Grand Centre,

« Parlons enfin de dialogue social !!! »

Nous sommes réunis aujourd'hui autour d'un ordre du jour qui aborde, entre autres, les droits syndicaux et des statistiques prétendument représentatives de la réalité du terrain. En réalité, ces chiffres, vidés de tout sens, ne servent qu'à diluer les responsabilités et à dissimuler les véritables dysfonctionnements.

Les droits syndicaux, pourtant piliers d'un dialogue social sincère et constructif, se voient méthodiquement grignotés, affaiblis, voire méprisés.

Il convient de le rappeler avec vigueur que **le dialogue social n'est ni un privilège, ni une option. Il est une obligation légale et un levier fondamental d'un service public efficace et équitable.** Ce principe fondamental, continuellement piétiné, a des conséquences directes sur la qualité de l'accompagnement éducatif et sur les conditions de travail des agents.

Les faits sont là, Monsieur le Président :

- La suppression des CHSCT a vidé de leur substance les instances dédiées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, au profit d'un huis clos technocratique dominé par les logiques comptables et inhumaines.
- Les convocations d'agents se multiplient, souvent dans un cadre anxiogène, sans que leur droit à l'accompagnement syndical soit systématiquement respecté.
- Les conseils médicaux, de plus en plus fréquents et complexes, mobilisent les représentants syndicaux dans des démarches chronophages, au détriment de leur présence sur le terrain.
- Le manque de moyens alloués aux représentants syndicaux est criant, particulièrement au sein de cette DIR, là où ailleurs, d'autres orientations plus respectueuses du dialogue social sont mises en œuvre.

Alors, le dialogue social à la PJJ... est-il encore autre chose qu'un slogan vide de sens ?

Nous ne sommes pas dupes. En nous contraignant à recourir massivement aux articles 13 et 16, vous sabotez notre capacité à agir efficacement. Vous freinez notre présence au plus près des agents, là où les alertes remontent, là où les besoins sont urgents. Vous tentez d'étouffer les voix qui dénoncent, qui alertent et qui défendent.